



**Arrêté du Maire n° 2020/ 006831**

**Fermeture du parking place de l'Europe,  
Du mardi 12 mai au jeudi 14 mai 2020, pour mise en place du marché forain**

**Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225,

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

**Considérant** qu'il y a lieu, de faciliter la mise en place du marché forain du jeudi 14 mai 2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement de tous type de véhicules sera interdit du mardi 12 mai à 20h au jeudi 14 mai 2020 à 15h, sur le parking place de l'Europe, pour la mise en place du marché forain par les Services Techniques, le jeudi 14 mai 2020.

**Article 2:** Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . Les services Techniques Municipaux

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,  
Le lundi 11 mai 2020

Le Maire

Guy LECROISEY

